



Scooter conti srx 50 (vendu par le bon coin)

Par **mélo54**, le 17/05/2011 à 18:45

Bonjour,

J'ai vendu mon scooter il y a peu de temps et l'acheteur m'a appelé au bout d'une semaine pour me dire que soit disant le pot aurait lâché.

À la suite de cela, il me propose 3 solutions : soit je paye la moitié avec lui, soit il porte plainte, soit il me le ramène comme ça.

Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits et ce que je peux faire exactement car je n'ai pas les moyens non plus.

merci

Par **mimi493**, le 17/05/2011 à 20:40

Il doit prouver que c'est un vice caché par une expertise

Il n'y a pas matière à plainte au pénal

Par **mélo54**, le 17/05/2011 à 20:55

merci ça me rassure car je voulais pas me faire avoir ni m'enfoncer